

accepte une place au ministère, est obligé de se faire réélire.

Les principaux privilèges de la Chambre des Communes sont l'affranchissement de toute arrestation durant la session, et 40 jours après la prorogation, et 40 jours avant la convocation de l'Assemblée.

Lorsque se fait l'ouverture des Chambres, le Roi se rend solennellement, revêtu des marques de sa dignité, dans la salle des Lords, où doivent se trouver avec ceux-ci les représentants du peuple. Là assis sur son trône, il expose l'état et les besoins du pays, et invite Pairs et Députés à s'en occuper. Après son discours, ou celui de son représentant, si le Roi n'a pu venir en personne, les Députés s'en retournent dans leur salle. [à continuer.]

TISIAS.

LE QUÉBÉCOIS

QUÉBEC, 9 NOVEMBRE, 1848.

L'auteur d'une correspondance que nous avons reçue, mais que nous croyons inutile de communiquer à nos lecteurs, prétend que nous avons voulu tourner en ridicule ceux qui demandent l'abolition des droits seigneuriaux. Nous pouvons l'assurer que nous n'avons jamais eu l'intention qu'il nous suppose. Nous savons que la question des droits seigneuriaux n'est pas de notre ressort, et nous n'avons pas la prétention de dicter à nos lecteurs ce qu'ils doivent penser là-dessus. Nous avons seulement voulu faire remarquer le ridicule de quelques unes des assertions de ceux qui s'élèvent contre les droits seigneuriaux.

Monseigneur l'archevêque est entré hier dans sa soixante-onzième année.

NOUVELLES D'EUROPE.

IRLANDE.—Les archevêques et évêques catholiques ont tenu, le 11 d'octobre, une conférence solennelle, où ils ont pris les résolutions suivantes:

1o. De continuer, avec leur clergé, l'œuvre de paix et de concorde que leurs devoirs de chrétiens et de prêtres leur imposent;

2o. De demander au gouvernement de la manière la plus pressante, de promptes mesures législatives pour régler les relations entre les fermiers et les propriétaires afin de mettre un terme à la misère qui dévore le pays.

3o. De repousser et de refuser absolument le salaire de l'église par l'état, décidés qu'ils sont à partager les souffrances de leurs ouailles, comme ils ont autrefois partagé leur prospérité.

Décédé, à Dublin, le 27 Sept. l'abbé Gentili, né à Rome le 14 juillet 1801: il a succombé à la fièvre typhoïde. Une foule immense accompagnait le convoi funèbre de ce vertueux prêtre, si zélé pour les besoins spirituels des pauvres surtout.

VIENNE.—Comme nous l'annoncions dans notre dernier numéro, des troubles très-sérieux ont éclaté à Vienne le 6 Octobre; la lutte a eu lieu entre deux parties de la garde nationale, et aussi la troupe. La populace a égorgé et pendu à une lanterne le ministre de la guerre, comte Latour. Le combat a duré tout le jour et toute la nuit suivante. Le ministère a été dissout: la famille impériale a aussitôt abandonné Schombrunn: la diète s'est déclarée en permanence. Le prétexte de ces troubles a été le départ d'un régiment pour aller combattre en Hongrie. Plusieurs officiers généraux ont été tués durant l'engagement. L'arsenal a été pris et pillé par le peuple, qui a enlevé 50,000 fusils. Des barricades ont été élevées dans toutes les parties de la ville: Les troupes, au nombre de 12,000, sous les ordres du général comte d'Auersperg, étoient campées aux portes de Vienne; elle étoient exaspérées du meurtre de Latour. Le 9, l'armée des Croates, forte de 60,000 hommes, sous les ordres de Jellachich, approchoit de la ville: mais elle étoit suivie de près par l'armée puissamment renforcée des Madgyares, qui sympathisait avec les habitants de Vienne: 4 lieues seulement séparaient les deux armées. Le 10 et le 11, les autorités commandant à Vienne ont sommé à plusieurs reprises Jellachich de se retirer du territoire autrichien: mais celui-ci n'en avoit encore rien fait. On fortifiait la ville de tous côtés.

Ces événements avoient ému toute l'Allemagne.

FRANCE.—Après bien des jours d'attente, on a enfin appris les changements opérés dans le ministère français. M. Dufaure remplace M. Sénard au ministère de l'intérieur. M. Vivien succède à M. Recurt dans celui des travaux publics; et M. Freslon, à M. Vaulabelle dans celui de l'instruction publique. Les deux premiers des nouveaux ministres l'avaient été précédemment de Louis-Philippe.

L'assemblée nationale a nommé une commission chargée de s'entendre avec le pouvoir exécutif pour lever l'état de siège. Dans beaucoup de villes, il se donnoit des banquets publics, sous prétexte de fraternité, et de célébrer l'anniversaire de la révolution de 1792: il paraît que les communistes sont au fond de ces fêtes.

Lundi, 16 oct. à 2 h. P. M. le nouvel archevêque de Paris a été installé sur son siège métropolitain. Il est monté en chaire, et après avoir parlé de la mission de l'évêque, de ses craintes, de ses espérances, il a rendu un hommage profondément senti à la mémoire de son vénérable prédécesseur, de l'illustre martyr de la charité.

Par un arrêté du Président du conseil, daté du 16 oct. Mgr. Debelay, évêque de Troyes est promu à l'archevêché d'Avi-

gnon, vacant par le décès de Mgr. Naudon. M. l'abbé Cœur, chanoine de Paris, est nommé évêque de Troyes.

MILAN.—La position de Radetsky dans cette ville paraissoit assez précaire. En attendant, il a signifié à l'archevêque de ne faire sonner pour les offices de l'église qu'une seule cloche à la fois et seulement quelques instants.

SARDAIGNE.—Le roi Charles-Albert allait, dit-on, profiter de l'anarchie qui régnoit à Vienne, en faveur de la cause de l'indépendance italienne.

VALACHIE.—La Turquie qui semblait d'abord protéger le mouvement libéral de la Valachie, effrayée par la Russie, a envoyé Fund-Effendi comme commissaire extraordinaire. Celui-ci est entré à Bucharest avec quatre régiments turcs, le 18 Sept., y a destitué le gouvernement provisoire, annulé la constitution, et a livré la ville à ses troupes.

Plus de 10,000 habitants ont été égorgés, des enfants empalés, et la ville pillée pendant 24 heures.

RUSSIE.—Le général Leflo, ambassadeur de la République française, a été reçu le 28 Sept., à S. Petersbourg par l'empereur d'une manière inusitée. Le jour de son arrivée, grande fête en son honneur au palais d'hiver. Toute la noblesse y assistait, et le Czar a causé presque assidûment avec le général Leflo.

ILES IONIENNES.—Ces îles, placées sous le protectorat de la Grande-Bretagne, cherchent à secouer ce qu'elles appellent le joug de l'étranger. Des mouvements insurrectionnels ont eu lieu à Céphalonie aux cris de: Vive la Grèce!

Les paysans affluant en masse sur la ville d'Argostoli, qui a été déclarée en état de siège. La garnison anglaise avoit été victorieuse de l'émeute, et le gouverneur a écrit à Corfou, pour demander du renfort.

SUISSE.—Le directoire fédéral nie toute participation de sa part à l'expédition de Struve contre Francfort.

A Fribourg, le conseil d'État a fait faire des perquisitions chez l'évêque de Lausanne et Genève: comme de raison, on n'a pas trouvé les armes qu'on y cherchoit.

ITALIE.—Rome.—La tranquillité se maintient dans les provinces, grâce particulièrement à l'énergie du cardinal Amat, légat de Bologne. A Rome, le clergé a proposé volontairement une nouvelle taxe de 8 pour cent, sur tous les biens ecclésiastiques, pour soulager le Trésor obéré; mais le gouvernement pontifical y a substitué une contribution, dont les Evêques doivent faire la répartition eux-mêmes.

Le 29 Sept. Pie IX a été visité l'hôpital apostolique, placé sous la protection de S. Michel. Les Transtévérins ont saisi cette occasion pour témoigner une